

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL

DE LA VILLE

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

ANGLETERRE. — Londres, 20 janvier.

Le *Morning-Chronicle* contient ce qui suit sur les discours prononcés dans la chambre des députés de France par MM. Molé et Guizot :

« Nous avons devant nous deux systèmes de politique développés par les chefs de chacun d'eux. Le discours de M. Thiers est un document qui mérite d'être étudié et qui fera plus d'effet étant médité qu'écrit. M. Guizot a été obligé de suivre son adversaire à une immense distance. Le premier a développé des idées qu'il ne professe que depuis son avènement aux affaires ; et son discours n'a été qu'un plaidoyer tendant à prouver que les ministres actuels désirent rester en place. M. Guizot ne s'occupe ni de l'Espagne, ni de la liberté espagnole, ni de la quadruple alliance, ni du succès de la liberté en Europe. Il n'est que le défenseur à gages d'une politique timorée et circonspecte ; ses argumens s'en ressentent beaucoup et ne portent aucun air de conviction »

— L'hôtel de la poste de Wasington, avec tout ce qu'il renfermait, l'hôtel des Brevets avec ses modèles et documens précieux, présentant toutes les inventions dues au génie américain depuis un siècle, et le bâtiment de la direction générale des Postes, à l'exception heureusement des livres et papiers, ont été la proie des flammes hier matin. On ne connaît pas encore la cause de ce désastre, cependant on l'attribue à la malveillance. La chambre des représentans a ordonné au comité des Postes de faire une enquête.

FRANCE. — Paris, 19 janvier.

Qui n'aurait cru, il y a un mois, en lisant les journaux de l'opposition, que le ministère croulerait indubitablement devant les chambres au premier mot qui se dirait sur les affaires d'Afrique ? Il y a un mois le ministère était coupable de tout. C'était lui qui avait retardé l'expédition de Constantine, sous les prétextes les plus frivoles ou les plus odieux. Il avait compromis la vie d'un fils du Roi. Il avait voulu perdre la colonie par le maréchal et le maréchal par la colonie. Dans ce but, il avait refusé les secours promis par les chambres ; il avait choisi pour l'expédition une saison désastreuse ; il avait prévu les neiges, la glace, la boue, la crue subite des torrens ; de plus, il avait prévu la position formidable de Constantine et sa résistance inattendue. Puis, quand la nouvelle du désastre de nos troupes est parvenue en France, c'était le ministère qui avait causé les retards du télégraphe ; c'était encore lui qui avait rédigé la dépêche du maréchal, dépêche que l'opposition trouvait odieuse et ridicule ; et c'était lui qui avait interrompu cette dépêche comme par lambeaux, pour redoubler les angoisses de la douleur publique ! Voilà quelles étaient, il y a un mois, les accusations que l'on osait soulever contre le ministère. Il était curieux de voir aujourd'hui comment on essaierait de soutenir à la tribune ces ridicules fureurs. L'attitude de la majorité a contenu l'opposition.

La chambre a écouté attentivement un discours de M. Desjobert et quelques paroles graves et sensées de M. le général Bugeaud. M. Bugeaud pense que pour pacifier l'Afrique par une guerre décisive, il faut porter l'effectif de nos troupes à 45,000 hommes. C'est une opinion qu'il faudra examiner quand on discutera pour la septième fois le plan que le gouvernement doit suivre dans notre conquête d'Afrique. Quant à la séance de ce jour, ce qui était seulement en question, c'était de savoir comment la chambre entend exprimer la part qu'elle prend au désastre de Constantine, et le désir qu'elle a de connaître les véritables causes de ce désastre. La majorité de la chambre a complètement adopté le paragraphe de la commission. Elle n'a pas voulu du reste que le ministère fût interpellé ; quant au moment, sur l'expédition de Constantine. Le ministère, par l'organe de M. Molé, offrait de répondre sur-le-champ à toutes les questions qui lui seraient faites ; mais la majorité de la chambre a voulu, dans l'intérêt du maréchal lui-même, que toutes les explications fussent différées jusqu'à son retour. On sait d'ailleurs que le cabinet du 6 septembre ne décline en aucune façon sa part de responsabilité dans cette affaire.

Du 20. — Nous apprenons, dit un journal, que des découvertes assez importantes ont été faites depuis deux jours, par suite

de la confrontation de Meunier avec plusieurs individus qui avaient été arrêtés comme ses complices. Il résulte de ces découvertes que Meunier faisait partie de la seconde section d'une société secrète, composée de douze chefs qui étaient eux-mêmes à la tête de subdivisions. On connaît, dit-on, maintenant les noms de guerre et les noms réels de ces douze individus.

— Voici les renseignemens qu'on donne sur la nouvelle expédition de Constantine :

« Treize régimens, un grand nombre d'artilleurs formant environ six batteries au complet, beaucoup de troupes du génie, 1000 hommes de cavalerie et trois bataillons de tirailleurs d'Afrique, seront employés dans cette seconde expédition.

Tous ces régimens forment actuellement leurs bataillons de guerre, dont l'effectif ne doit pas être moindre de 800 hommes pour chacun. L'armée expéditionnaire dépassera 20,000 hommes. »

— Nous apprenons, d'une bonne autorité, qu'un arrangement financier est maintenant en négociation entre le gouvernement anglais et celui d'Espagne, pour l'acquisition de l'île de Cuba ou le transfert de ses droits ; le gouvernement anglais avancerait une certaine somme d'argent pour mettre l'Espagne en état de remplir ses engagements.

— Dans la séance de la cour d'assises de Strasbourg qui a précédé celle où les accusés ont été acquittés, M. Parquin a lu la lettre suivante du prince Napoléon-Louis :

« Monsieur, malgré mon désir de rester avec mes compagnons d'infortune et de partager leur sort, malgré mes réclamations à ce sujet, le roi, dans sa clémence, a ordonné que je sois conduit à Lorient, pour passer en Amérique. Quoique vivement touché de la générosité du roi, je suis profondément affligé de ces mesures.

» Dans l'idée que ma présence à la barre, déposant en leur faveur, aurait pu influencer le jury et l'éclairer sur plusieurs faits importants, privé de la consolation d'être utile à ces hommes que j'ai entraînés à leur perte... Certes nous sommes tous coupables envers le gouvernement d'avoir pris les armes contre lui, mais le plus coupable c'est moi, moi qui suis venu arracher des hommes d'honneur à leur position sociale, pour les livrer à tous les hazards d'un mouvement populaire... Vous voyez donc que c'est moi qui les ai séduits en leur parlant de tout ce qui était capable d'agir sur un cœur français.

» On verra combien j'étais coupable envers le gouvernement ; eh bien ! le gouvernement a été généreux envers moi... »

Du 21. — La discussion sur le paragraphe de l'adresse relatif aux événemens de Strasbourg, a été close hier avec une rapidité qui a paru d'abord étrange, mais qu'on s'est facilement expliquée ce matin, en apprenant l'issue du procès qui se jugeait en cette ville. Il paraît positif que le télégraphe de Strasbourg avait averti le ministère de la nécessité de couper court à une discussion dans laquelle un argument pareil aurait pu être invoqué.

Jamais en effet démenti plus formel n'a été donné aux faits ; sept accusés paraissaient devant un jury. La plupart ont été pris en flagrant délit. Ils avouent hautement, sans la moindre manifestation de repentir, les faits qui leur sont reprochés, et cependant un jury les déclare innocens. Personne ne pourra se méprendre sur le sens véritable d'une semblable déclaration. Non, ils ne sont pas innocens ceux qui ont osé, les armes à la main, essayer de renverser les lois de leur pays, et d'élever sur les débris d'un trône un souverain de leur choix ; mais il y avait entre le jury alsacien et les accusés une énormité constitutionnelle. Le véritable instigateur du complot, l'âme de la conspiration, le prince Bonaparte avait été mis en liberté. Des ministres avaient pris sur leur responsabilité de l'enlever à la justice du pays.

Il ne restait donc plus aux jurés d'autres alternatives que de courber la tête devant cette violation flagrante du premier principe écrit en tête de notre code, ou de protester par un acquittement général contre cet abus du pouvoir exécutif. C'est ce qu'ils viennent de faire. Ils ont dignement rempli leur mission d'équité. C'est un avertissement salutaire qu'ils ont donné au pouvoir : puisse-t-il en profiter.

— On s'occupe beaucoup dans les salons de Paris, de négociations qui seraient entamées, pour un mariage du prince de Nemours avec une famille princière d'Allemagne. On prétend même que, lorsqu'on présentera à la chambre la loi sur l'apanage destinée à ce prince, le ministère sera en mesure de faire à la commission des communications confidentielles à l'égard du projet en question. (Messager.)

— Dans l'audience du 18 de la cour d'assises de Strasbourg, après la clôture des débats, M. le président a fait le résumé qui a duré une heure. Le nombre des questions auxquelles le jury a été appelé à répondre était de vingt-quatre. Il s'est retiré dans la salle des délibérations à onze heures. En ce moment les cris *Acquittez les! acquittez les!* se font entendre dans tout l'auditoire.

Au bout de vingt minutes de délibération le jury est rentré dans la salle, et au milieu d'un profond silence le chef du jury a répondu.

Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la réponse du jury est NON sur toutes les questions qui lui ont été posées.

En conséquence de ce verdict le président a ordonné que les accusés soient remis en liberté.

Les cris de *vive le jury!* ont éclaté dans la salle lorsque le verdict a été prononcé et répété par la foule qui encombrait la cour et les abords du Palais de Justice.

— La chambre des députés a adopté, hier, le projet d'adresse en réponse au discours de la couronne, à une majorité de 85 voix.

Ce résultat important justifie de tout point la confiance que nous avons toujours montrée, quant à nous, dans les dispositions de la chambre élective, depuis l'avènement du nouveau ministère; mais nous éprouvons quelque impatience de savoir comment l'opposition va le juger à son tour, comment elle expliquera cette adhésion si franche, si loyale, si éclatante à la politique du gouvernement; comment elle conciliera les airs de triomphe qu'elle affectait encore hier, à la suite du vote sur le paragraphe relatif à l'Espagne, avec son désappointement d'aujourd'hui. Nous sommes curieux de savoir comment elle continuera à défendre la thèse qu'elle soutient depuis deux mois: le cabinet du 6 septembre n'aura pas la majorité!

Un incident sérieux avait commencé cette séance. Un député, M. Leyraud, avait interpellé M. le ministre de la guerre sur le complot de Strasbourg. Cette interpellation pouvait sembler d'autant plus étrange, que le paragraphe relatif à cette déplorable affaire avait été voté la veille à une grande majorité. Mais, disons-le, une nouvelle répandue au commencement de la séance, et qui annonçait l'acquiescement des accusés, donnait du cœur à l'opposition; et peu s'en est fallu que le procès de Strasbourg ne recommençât, mais cette fois contre le ministère. Par bonheur, M. le comte Molé a su répondre aux questions de l'honorable M. Manguin avec cette fermeté et cette présence d'esprit qui ne l'abandonnent jamais. M. le comte Jaubert a soutenu le ministre avec beaucoup d'énergie et de chaleur, et la chambre, en passant outre, a donné raison au ministère contre une attaque que nous ne croyons pas qualifier sévèrement, en disant qu'elle était pour le moins intempestive. Mais disons mieux, il est toujours temps pour l'opposition d'attaquer le ministère; et quand la discipline militaire reçoit un aussi grand échec, quand une aussi sérieuse atteinte semble portée à la subordination, sans laquelle il n'y a pas d'armée possible, eh bien! c'est le moment d'embarasser le ministre de la guerre, d'affaiblir le pouvoir, de déconsidérer le gouvernement! On l'essaie du moins, témoin la séance de ce jour.

Nous ne dirons rien de l'acquiescement des accusés de Strasbourg. C'est chose jugée. Il ne nous appartient pas de blâmer un verdict qui paraît n'avoir rien coûté à la conscience des jurés d'Alsace, car ils n'ont mis qu'un quart d'heure à le rendre. Il fallait donc que leur conviction fût profonde et ancienne. Mais il nous est permis de regretter cependant que leur indulgence, si honorable qu'elle puisse être par les motifs qui l'ont commandée, ait mis à découvert dans notre législation répressive des délits militaires une lacune que nous n'avons en ce moment ni le loisir ni la volonté d'examiner, mais qui paraîtra cependant aux hommes sérieux et préoccupés de l'avenir de notre pays, une des plus graves qui puissent appeler leur attention. (Débats.)

— L'acquiescement des accusés de Strasbourg a produit une vive impression. On s'en entretenait à la bourse, et surtout à la chambre. Cette nouvelle était, dit-on, connue du gouvernement depuis avant-hier; mais il l'avait tenue soigneusement cachée, probablement à cause de la discussion de l'adresse. Le corps diplomatique est, assure-t-on, quelque peu ému de ce résultat. Le comte A... disait hier, à ce propos, chez un noble personnage: « Quelque bonne volonté qu'on ait pour la France, ce spectacle d'un gouvernement recevant le fouet de la main de douze jurés n'est pas de nature à engager les puissances à contracter quelques

alliances de famille avec lui, et il est probable que, de long-temps encore, le duc d'Orléans ne pourra trouver une femme dans les cours de l'Europe. »

— Hier, la commission de la chambre des députés a présenté au roi l'adresse votée par la chambre.

Voici la réponse du roi à MM. les députés :

« Il me tardait de vous exprimer de nouveau combien mon cœur est pénétré de tous les sentimens dont vous m'avez entouré dans ces momens de douloureux souvenir où la Providence a détourné les dangers que ma famille a si souvent partagés avec moi. Je reçois avec reconnaissance l'espoir que vous me donnez que la France, désormais préservée de nouvelles révolutions, le sera également de ces odieuses tentatives dont vous avez si bien défini les causes et le but.

« Oui, messieurs, fort du concours persévérant que depuis six ans j'ai constamment reçu de vous, fort de l'appui de cette irrésistible volonté nationale qui m'a appelé au trône et mes fils après moi, pour conserver intact l'ordre de choses actuellement établi et les institutions que nous avons tous juré de défendre et de maintenir, nous parviendrons à écarter de notre patrie les maux dont elle a souffert, et nous lui assurerons une longue et paisible jouissance de tous les biens qu'elle possède aujourd'hui. »

Du 22. — Le conseil des ministres s'est déjà réuni deux fois, depuis qu'il a eu connaissance de l'acquiescement de Strasbourg, et des débats très-animés se sont élevés entre plusieurs membres du cabinet. On dit que M. Persil, qui n'avait pas voulu prendre sur lui de faire enlever le prince Napoléon, a renouvelé l'opposition qu'il avait faite, lorsqu'il avait été question de cette mesure, exécutée par les ministres d'intérieur et de la guerre, sans la participation du ministre de la justice.

— Mr Barbé-Marbois, pair de France, vient de mourir à l'âge de 92 ans. Il avait été intendant de Saint-Domingue, sous Louis XVI, membre du conseil des anciens, puis député de la Guyane, ministre du trésor, puis président de la cour des comptes sous l'Empire, ministre de la justice en 1815, puis de nouveau président de la cour des comptes jusqu'en 1834, époque à laquelle il fut remplacé par M. Barthe.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le général Alaix se maintient dans un état d'insubordination flagrante contre le gouvernement, et jusqu'ici le ministère ne paraît lui avoir demandé aucun compte de sa conduite. C'est pour ne pas se trouver exposé à recevoir ses ordres ou à marcher avec lui que le général Narvaez et plusieurs officiers de la division d'avant-garde qu'il commandait, ont donné leur démission. Narvaez, en prenant congé de ses soldats, par un ordre du jour en date du 6 janvier, leur a rappelé que la faute d'un seul homme leur avait fait perdre le fruit de leurs victoires, et les a engagés à profiter de cette funeste leçon.

La démission du général Narvaez a provoqué, de la part de M. Aniceto Alvaro, dans la séance du 12, des interpellations au ministère; mais comme tous les ministres étaient absens, les interpellations ont été ajournées au lendemain.

Un bruit fâcheux courait, le 12, à Madrid; on disait qu'une rixe sanglante avait éclaté entre des soldats espagnols et un corps portugais; mais on ne connaissait pas les détails de ce déplorable événement.

On sait que M. Caballero avait proposé d'ajouter à la loi qui prononce l'exclusion de don Carlos du trône d'Espagne, une disposition portant peine de mort contre ce prince. La commission à laquelle avait été renvoyé l'examen de cette disposition additionnelle, a conclu au rejet, et déclaré dans son rapport, qu'il fallait une loi spéciale pour rendre l'infant don Carlos passible des peines de haute trahison. Malgré les efforts de M. Caballero, les cortès ont adopté les conclusions de ce rapport, dans leur séance du 11 janvier.

— L'anarchie, l'insubordination la plus complète sont parmi les chefs christinos. L'Écho del Comercio a reçu des lettres de Vitoria, qui lui annoncent l'arrivée d'Alaix dans cette ville et la surprise générale des habitans en le voyant se charger, de sa propre autorité, du commandement de cette province, malgré son gouvernement, qui depuis long-tems lui avait donné, de la manière la plus positive, l'ordre souvent répété de quitter le commandement.

Narvaez n'a pas voulu obéir à ce commandement. L'Écho del Comercio ajoute: Nous espérons néanmoins que Narvaez ne se laisserait pas influencer par des considérations personnelles.

— Le pays est en souffrance; les habitans des campagnes, à peine alimentés par le sol, que déchire la guerre civile, ne peuvent pas suffire aux dépenses d'entretien des divers corps d'armée; les soldats manquent de tout, et cependant le ministre des finances, qui ne peut remédier à ces maux, se cramponne au pouvoir, ou

plutôt i
pour la
On p
terre. M
Grande-
pérance
pour pa
Il a le
délécati
par l'An
ministèr
Olözaga
— La
Charles.
paraît qu
contre le
qui appa
l'uniform
Nous s
la cause
— On
« On a
détail off
familles c
voudraie
tain que
régiment
siens. »
G
Dans u
des états-
vive impr
« Ce q
qui nous
puisse pas
faitement
nous avor
l'un, tant
que le cor
la question
en opposit
moins du
» J'ai e
qui nous
délibératio
ordinaire,
demandé r
leur volon
solennelle
« Votre
Vous avez
des arbitre
entre eux
soit entre
qu'un conf
mettent leu
leur avenir
vous êtes
à tems, sur
occasion d'
« Dans u
avons recue
titude respe
grande pers
parvenir à u
nient attei
qu'il faudrai
iste pas, s
autorité du c
puisque cet
gouverneme
— On lit
l'article ci-a
« Nous so
tant, et qui
le journalis
« Une enf
uspices de l
esse de Gal

plutôt il végète encore, appelant à son aide des expédiens déjà pour la plupart épuisés et déconsidérés.

On parle maintenant d'un nouveau projet d'emprunt en Angleterre. M. Mendizabal compte on feint de compter sur l'or de la Grande-Bretagne; pour l'orage il cherche à s'appuyer sur des espérances chimériques; on sait que depuis long-tems ce ministre, pour parer à des difficultés réelles, se crée des ressources factices.

Il a le tems d'évoquer des fantômes; ici, il ne s'agirait pas de délégations sur l'île de Cuba, mais de l'occupation même de Cuba par l'Angleterre. On disait que dans le remaniement inévitable du ministère, des noms nouveaux devront y figurer, et l'on citait MM. Olozaga, San Miguel et Zarrasco.

— La plupart des anglais qui étaient au quartier général de Charles V et qui servaient dans ses bataillons se sont retirés. Il paraît qu'ils ont pris ce parti pour ne pas être exposés à se battre contre leurs compatriotes qui font partie de l'armée d'Espartero et qui appartiennent aux troupes régulières d'Angleterre et portent l'uniforme et la cocarde de leur pays.

Nous signalons ce fait pour montrer combien, de jour en jour, la cause de Christine devient de plus en plus une affaire anglaise.

— On écrit de Madrid, le 12 janvier :

« On attend toujours avec une impatience mêlée d'anxiété, le détail officiel de la terrible mêlée de Lucana. Un grand nombre de familles qui tremblent pour les membres, objets de leur affection, voudraient au moins connaître l'étendue de leurs pertes. Il est certain que l'on a à déplorer la mort d'une foule d'officiers. Le 1^{er} régiment de la garde, surtout, a, dit-on, perdu presque tous les siens. »

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 25 janvier.

Dans un discours prononcé récemment à la seconde chambre des états-généraux à La Haye, les paroles suivantes ont fait la plus vive impression :

« Ce que nous pouvons dire ouvertement sans violer le secret qui nous est imposé (et je veux le dire précisément pour qu'on ne puisse pas nous en attribuer la cause), c'est que nous savons parfaitement combien d'entraves il a été opposé à chaque pas que nous avons fait dans la voie d'un arrangement final, tantôt par l'un, tantôt par l'autre des hauts arbitres, manifestement parce que le conflit de leurs propres intérêts respectifs portait obstacle à la question pendante, et parce que les vœux de l'un se trouvent en opposition avec les vœux de l'autre, sans qu'on s'inquiète le moins du monde de nos intérêts ou de ceux de la Belgique.

« J'ai examiné, toutefois, avec la plus grande impartialité, ce qui nous a été communiqué sous le sceau du secret ou dans nos délibérations publiques. J'ai considéré l'affaire comme un différend ordinaire, comme si la partie qui représente la Néerlande m'eût demandé mon avis sur la manière d'en finir en montrant la meilleure volonté et en faisant le plus grand sacrifice, et je déclare solennellement qu'alors mon avis n'aurait été autre que celui-ci :

« Votre partie adverse est manifestement de mauvaise volonté. Vous avez pris votre recours, et vous avez dû le prendre, devant des arbitres, à défaut de juges. Ces arbitres ne sont pas d'accord entre eux; quelques-uns ont un conflit d'intérêts soit avec vous, soit entre eux. Ils ne désirent pas l'arrangement final, afin d'éviter qu'un conflit n'éclate entre eux. Ceux qui ne vous sont pas hostiles mettent leur espoir pour vous et pour eux-mêmes dans un meilleur avenir. Ils vous ôtent, cependant, tous les moyens coercitifs; vous êtes donc forcés d'attendre l'avenir et d'être, pendant ce tems, sur vos gardes, tout en ne cessant pas de saisir chaque occasion d'essayer de tout loyal moyen qui pût tendre à la conclusion d'un arrangement définitif.

« Dans un pareil état de choses (pendant lequel d'ailleurs nous avons recueilli des avantages qui nous ont maintenus dans une attitude respectable), on peut bien de nouveau insister, avec la plus grande persévérance, sur le déploiement de continuel efforts pour parvenir à une conclusion finale, dans l'espoir que le gouvernement atteindra ce but. Mais je ne connais pas le moyen coercitif qu'il faudrait employer pour y forcer les autres parties, et je n'institute pas, sous le poids de semblables circonstances, sur la diminution du chiffre porté au budget pour nos moyens de défense, puisque cet objet est placé tout entier sous la responsabilité du gouvernement. »

— On lit dans le journal anglais, intitulé *Schipping Gazette*, l'article ci-après :

« Nous sommes en possession d'un document singulier, surprenant, et qui concerne la famille royale d'Angleterre. En qualité de journalistes, notre devoir est d'en faire part à nos lecteurs. »

« Une enfant, nommée Edwardina Kent, a été élevée sous les auspices de la dernière reine Caroline, lorsqu'elle n'était que princesse de Galles. Elle passait généralement pour la fille du duc de

Kent, dont elle portait le nom et qui avait été son parrain. La princesse de Galles et la comtesse donataire d'Armouth étaient ses marraines. L'enfant a été baptisée à Blackheat, par le révérend doyen de Windsor (le dernier évêque de Salisbury).

» Le même document affirme que cette enfant est fille de la princesse de Galles, qu'elle est née à Montague-House, qu'elle avait pour père feu le roi Georges III, et qu'elle est née dans des circonstances de force majeure, comme l'atteste le serment de la princesse.

» Le document porte aussi qu'Edwardina Kent est épouse d'un officier de la marine royale, résidant très-récemment sur le continent. On se demande aujourd'hui pourquoi la princesse de Galles a tenu secrète la maternité de cette enfant, non seulement à sa naissance, mais dans les circonstances qui ont marqué la fin de sa vie.

» Si le document est vrai, il explique l'extrême tendresse de Georges III pour cette enfant, ainsi que l'allusion que contient sa lettre, écrite du château de Windsor, le 13 novembre 1819, lettre que M. Brougham a produite lors du procès de la reine.

» Il est essentiel de se rappeler que Georges III a autorisé cette enfant à faire usage des armoiries royales et à prendre le titre de lady Edwardina Kent. »

— Le nombre des médecins est excessif en Angleterre; de là, peut-être, le grand nombre de malades, de même que le grand nombre d'avocats engendre les procès.

La France est aussi richement dotée en disciples d'Esculape, et leurs systèmes sont aussi variables que les modes de leur royaume.

Un pays où la mortalité relative est peut-être la moins grande, c'est l'Allemagne, et la quantité d'émigrants que ce pays exporte chaque année prouve que la population n'est pas décimée par les maladies et va toujours en augmentant. La statistique ci-dessous en donnera peut-être des raisons suffisantes :

On compte un médecin à Cologne, sur 2798 habitans; à Munster, 1 sur 2970; à Stralsund, 1 sur 3370; à Erfurt, 1 sur 3660; à Magdebourg, 1 sur 4110; à Dusseldorf, 1 sur 4140; à Aix-la-Chapelle, 1 sur 4310; à Coblenz, 1 sur 4320; à Breslau, 1 sur 4570; à Potsdam, 1 sur 4930; à Francfort-sur-Mein, 1 sur 5520; à Stettin, 1 sur 5580; à Danzig, 1 sur 6420; à Trèves, 1 sur 6950; à Königsberg, 1 sur 6950; à Posen, 1 sur 8500; à Kœsling, 1 sur 8720; à Bromberg, 1 sur 8950; à Gumbinen, 1 sur 12,860; à Luxembourg, 1 sur 2500.

— Voici une nouvelle manière de voyager en secret et avec économie, dont personne ne s'était certainement avisé jusqu'ici.

M. D...., confiseur, voulait s'éloigner de Paris, en mettant sa femme dans l'impossibilité de suivre ses traces. Mais pour voyager, il faut un passeport, et il faut donner son nom au bureau de la diligence. Il avait souvent expédié à ses correspondans de province des marchandises de son magasin. Les paniers bien garnis de paille, bien ficelés étaient arrivés à bon port. Pourquoi ne se ferait-il pas voiturier de la même manière? Il s'arrête à ce projet. Il choisit un panier d'osier bien large et le moins dur possible.

Après s'y être couché à plusieurs reprises, après avoir mesuré l'espace nécessaire pour sa tête, pour ses pieds, s'être assuré qu'il pourra y loger avec lui les provisions nécessaires, il n'hésite plus. Un commissionnaire de confiance est appelé, payé grassement, et D. lui remet le soin de l'emballer avec toutes les précautions possibles. Il ne s'agit plus que de choisir le point où il se rendra. Il a à Marseille un ami dévoué à l'adresse duquel il se pourra faire expédier. Il choisit donc Marseille.

Hier matin, à neuf heures, D... est emballé et ficelé dans son panier d'osier; dix bouteilles de champagne, deux volailles froides, deux pains de quatre livres, deux livres de chocolat, un flacon d'éther sont placés à ses côtés, et il a eu soin de se ménager une fente pour respirer.

Le commissionnaire charge avec tout le soin possible son fardeau sur ses crochets, et à dix heures, avant le départ de la diligence de Marseille, il entre dans la cour des messageries Laffitte et Caillard. Et D., qui n'avait pas trop souffert de la secousse du trajet, se délectait à l'avance à l'idée du bien-être qui l'attendait sous la vache de l'impériale. Mais il avait négligé une précaution : c'était de faire écrire sur l'adresse le mot *fragile*.

Les employés du chargement, en pesant un ballot de ce poids et de ce volume, n'eurent rien de plus pressé que de le hisser à l'aide de crampons sur le dôme de la voiture. Justement il se trouvait entre deux caisses l'espace strictement nécessaire pour y caser le panier, mais non pas en long, comme il l'aurait fallu.

On le renverse, et D... se trouve précisément la tête en bas. Pas moyen de se retourner. Le malheureux va étouffer. Il tremble de tous ses membres, et bientôt n'y tenant plus, il se met à crier.

Le panier s'agite. Grande, comme on le pense bien, fut la surprise des assistans. On s'inquiète, on s'effraie même. Le panier est redescendu, et c'est à qui ne Pourra pas.

Le cas est jugé assez grave pour appeler un commissaire de police. Celui-ci arrive; le panier est ouvert par autorité de justice et un procès-verbal en bonne forme constate le procédé que M. D... a employé pour voyager à l'insu de sa femme. (Débats.)

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FERME

située à Rédinge, A VENDRE.

Le public est prévenu que le 9 février 1837, les dix heures du matin, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e WILLEMIN, notaire à Villers-la-Montagne, à la vente d'un CORPS DE FERME, en un tenant, dit la FERME DE LA FORET, commune de Rédinge, canton de Longwy, composée d'un bâtiment d'habitation, granges, écuries, remises, bergeries, jardin, verger, 43 hectares 21 ares de terres labourables, et 19 hectares de prés, aux charges, clauses et conditions insérées au procès-verbal.

Les curieux qui auraient besoin de renseignements pourront s'adresser audit M^e WILLEMIN, dépositaire des titres et des plans.

VENTE DÉFINITIVE

D'UNE MAISON.

LUNDI, 6 du prochain mois de février, à deux heures de relevée, la BELLE MAISON d'habitation, sise en cette ville, place d'Armes, rue Neuve, entre la propriété du sieur Weishaupt et celle de la veuve Perette, exposée en vente par les héritiers Marchand, de cette ville, sera adjugée définitivement, au plus offrant et dernier enchérisseur.

La vente aura lieu en l'étude du notaire soussigné, où les amateurs sont invités à se rendre aux jour et heure ci-dessus indiqués.

Luxembourg, le 17 janvier 1837.

MAJERUS, not.

Vente d'une Maison.

Jeu di, 9 février 1837, à trois heures de relevée, il sera procédé à la vente publique, aux enchères d'une Maison d'habitation, sise au Grund, faubourg de cette ville, rue Tillerich, entre la propriété du sieur Specht et celle de Jean Jungblut.

La vente aura lieu en la maison sus-désignée.

MAJERUS, Notaire.

VENTE

de Terres, Prairies et Bois.

Lundi, 30 janvier courant, M. François Schloesser, d'Altzingen, fera vendre aux enchères les Terres, Prairies et Bois lui appartenant, sis au territoire d'Altzingen.

MAJERUS, Notaire.

VENTE PUBLIQUE

DE

DIVERS BIENS IMMEUBLES.

Lundi, 13 du mois de février prochain, à neuf heures du matin, et jours suivants, il sera procédé à la vente par adjudication publique, en détail et par lots, aux plus offrants et derniers enchérisseurs, à plusieurs années de crédit, et sous des conditions très-favorables, d'une grande Ferme connue sous le nom de Barthelshof, située à Bonnevoie et sur les bords voisins, appartenant à monsieur J.-F. PROBST, propriétaire à Luxembourg; composée de maison de ferme reconstruite à neuf et couverte en ardoises, d'une autre maison d'habitation, de bâtiments d'exploitation, terres, prairies, enclos, vergers et jardins; le tout dans le meilleur état de culture, situé à proximité des murs de la forteresse de la ville de Luxembourg, et provenant de biens patrimoniaux, exempts de toutes charges et hypothèques.

La vente aura lieu à Bonnevoie, dans la maison de ferme.

Pour avoir de plus amples renseignements, les amateurs pourront s'adresser au notaire FUNCK, de Luxembourg, en l'étude duquel les plans géométriques et cahier des charges sont déposés.

Luxembourg, le 15 janvier 1837.

Vente considérable

DE VINS INDIGÈNES.

MARDI, 31 janvier courant, à neuf heures du matin, il sera procédé au château de Munsbach, près de Schuttrange, à la vente par adjudication publique et à crédit, des VINS ci-après désignés :

196 barils ou 20 foudres de 1832.

225 barils 40 litrons ou 23 foudres de 1833.

98 " " ou 10 " de 1834.

19 " 60 litrons ou 2 " de 1835.

9 " 80 " ou 1 " de 1836.

Tous crus de Wormeldange, Ehnén, Lenningen, Ahn et Niederdonven Munsbach, le 10 janvier 1837.

FUNCK.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public, qu'on trouvera chez lui, pendant tout l'hiver, des huitres fraîches, harengs de Hollande, sardelles, etc., etc., ainsi qu'un assortiment de citrons, oranges, marrons, etc.

Pierre NICOLAY,
demeurant rue du Piquet, n° 200.

UNE ACTION,
20 FRANCS.

SIX ACTIONS,
dont une rouge gagnant forcément,
100 FRANCS.

TREIZE ACTIONS,
dont deux rouges gagnant forcément,
200 FRANCS.

Vente irrévocable par Actions

sous l'inspection spéciale de la haute Chambre aulique I. et R. des finances,

DE

Trois Grandes Propriétés,

SAVOIR :

1° LE PALAIS N° 171, à VIENNE, quartier Gumpendorf, estimé judiciairement à la valeur de..... v. de V. florins 1,050,000.

2° LE GRAND ÉTABLISSEMENT industriel avec toutes appartenances pour la grande distillerie, de même que l'Hôtel de Maître complètement meublé, à Znaim en Moravie..... fl. 561,409 40 kr.

3° LE PALAIS N° 178, à VIENNE, au susdit quartier Gumpendorf..... fl. 450,000.

Les Gains accessoires en numéraire consistent en florins 25,000, 12,500, 10,000, 5,000, 4,000, 3,000, 2,500, 1000, 500 jusqu'à 5 florins v. de V., s'élevant en tout à flor. 252,500 v. de V., moyennant quoi le Fonds-Capital de cette Vente consiste en

DEUX MILLIONS 515,909 ²/₃ Fl. v. de V.

répartis sur 16,640 Gains.

PRIX D'UNE ACTION 20 FRANCS.

En prenant 5 Actions on en obtient une rouge gratis.

Le moindre Gain qui puisse échoir à une Action rouge est 5 fl. v. de V., mais elles prennent part en outre à un Tirage particulier de 100 Primes de fl. 25000 jusqu'à 50 fl., et de 4000 Actions; de sorte que 100 Actions peuvent gagner au moins deux fois, et même 2002 fois dans la chance la plus heureuse. — D'ailleurs toutes les Actions rouges concourent aussi à tous les Gains du Tirage principal.

En prenant 10 Actions il est alloué Trois Actions gratis, parmi lesquelles 2 de ces Actions rouges si richement dotées.

Le Tirage aura lieu publiquement et irrévocablement, à Vienne, le 31 JANVIER 1837, sous la garantie du Gouvernement.

Les propriétés seront délivrées aux gagnants libres de toutes dettes et hypothèques.

En s'adressant directement à la maison soussignée, qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit le Prospectus français, les Actions, ainsi que la Liste du tirage, franc de port.

Sans affranchir.

J. N. TRIER ET C^o,

Banquiers et Receveurs-généraux à Francfort s/M.

Deux Millions 515,909 florins v. de V.

contient la grande Vente par Actions des TROIS SUPERBES PROPRIÉTÉS,

laquelle aura lieu **IRRÉVOCABLEMENT A VIENNE, LE 31 JANVIER PROCHAIN**, sous la garantie du Gouvernement.

Pour se procurer des Actions Originales au Prix connu, on est prié de s'adresser directement à

L'Administration générale de LÉOPOLD DEUTZ ET C^o,
Maison de Banque à MAYENCE s. Rhin.